

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2007

Publication : 16/11/2007



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

N° CP

Séance du

6<sup>o</sup>/117-07  
- 9 NOV. 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### **PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'AMÉNAGEMENT DE RIVIÈRES (C014)**

#### **Approbation des opérations 2007 et de la maîtrise d'ouvrage départementale - Subventions aux collectivités**

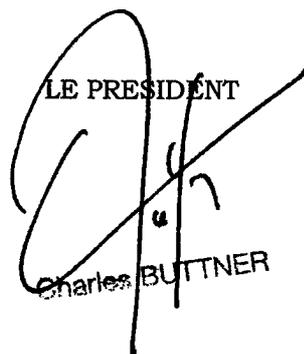
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° 2007/I - 6<sup>ème</sup>/03 du 14/12/06 relative au budget primitif 2007 - Rivières, Lacs, Barrages, Milieux Humides et Parc d'Intervention en Matériel - Travaux (P.I.M.) (C014),
- VU la délibération du Conseil Général N° 2007/IV - 6<sup>ème</sup>/15 du 22/06/2007 relative à la Décision Modificative N°1 - Eau, Environnement Naturel, Cadre de Vie et Agriculture,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° 2005/6<sup>ème</sup>/62-05 du 27/05/05 approuvant le modèle de convention de mandat de Maîtrise d'Ouvrage,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5<sup>ème</sup>/08 des 14 et 15/12/2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU l'article L 3221-11-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modalités selon lesquelles l'assemblée délibérante habilite le Président du Conseil Général à signer un marché public,
- VU l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8/2/1995,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

- ❖ décide de l'opportunité et approuve pour 2007 en aménagement des rivières les 2 programmes exposés dans le rapport, pour un montant de 1 020 000 € TTC, décide leur exécution sous maîtrise d'ouvrage départementale et affecte les AP correspondantes. Les dépenses seront prélevées respectivement sur le Programme C014, nature 45411 ;

- ❖ m'autorise à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage correspondantes selon le modèle approuvé lors de la Commission Permanente du 27 mai 2005, pour les programmes de travaux figurant au rapport ;
- ❖ m'autorise à consulter les prestataires de service pour les missions de maîtrise d'œuvre, d'étude de sol, d'impact, de topographie, de contrôle et de coordination et de sécurité, pour les opérations figurant en Annexe A ;
- ❖ m'autorise à souscrire les marchés nécessaires ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre des consultations y afférentes, pour les opérations figurant en Annexe A ;
- ❖ m'autorise à prendre toute décision, concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre...) et le règlement du (des) marché(s), nécessaire(s) conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget, pour les opérations figurant en Annexe A ;
- ❖ m'autorise à solliciter des subventions auprès de nos partenaires financiers et à les affecter aux programmes exposés dans le rapport ;
- ❖ approuve et programme les 10 nouveaux dossiers d'aides aux collectivités et aux établissements publics locaux figurant à l'Annexe B, pour un montant de subvention de 171 784,40 € et affecte les AP correspondantes. Les montants des aides départementales seront prélevés au 204/20414/61, au 204/2042/61 et au 204/20415/61 selon le bénéficiaire.

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions

Service Aménagement des Rivières

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 09 NOVEMBRE 2007Aménagements de rivières  
PROGRAMME 2007

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant prévisionnel de subvention
ARC11110	<b>SIERENTZ</b> Aménagement et mise en valeur des berges du Sauruntz	23 010,00	40%	9 204,00
ARC11115	<b>RIQUEWIHR</b> Protection de berge le long du Sembach	4 460,00	40%	1 784,00
ARC11117	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU HUNDSBACH</b> Construction d'un dégrilleur à JETTINGEN	11 000,00	40%	4 400,00
ARC11118	<b>SIVOM DE L'AGGLOMERATION MULHOUSIENNE</b> Bassin de rétention de la rue du Steinberg à RIXHEIM	225 000,00	40%	90 000,00
ARC11119	<b>SIVU DU GIESSEN</b> Travaux de renaturation des berges du Giessen à HEITEREN et GEISWASSER	12 500,00	40%	5 000,00
ARC11120	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JURA ALSACIEN - FERRETTE</b> Renaturation de l'étang de FERRETTE	23 000,00	40%	9 200,00
ARC11121	<b>BLOTZHEIM</b> Construction d'un bassin de rétention rue des Pierres	100 000,00	40%	40 000,00
ARC11122	<b>LABAROCHE</b> Protection des berges du Walbach à Basse-Baroche	21 354,00	40%	8 541,60
ARC11123	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ</b> Aménagement d'une mare pédagogique à KOETZINGUE	6 000,00	40%	2 400,00
ARC11124	<b>GUNSACH</b> Travaux de restauration du vannage de la Place de la Mairie	3 137,00	40%	1 254,80
			<b>TOTAL</b>	<b>171 784,40</b>